

Tableau indicatif sur la posture à adopter par type d'événement

Nature d'événement public	Posture générale	Aménagements éventuels à envisager
Evénements publics participant à la continuité de la vie de la Nation		
Commerces	Maintien sous conditions	Les ERP pouvant réunir plus de 1 000 personnes (1e et 2e catégorie) sont invités à proposer des aménagements afin de faciliter la circulation des personnes
Concours et examens organisés par les administrations, les établissements publics nationaux ou locaux, les collectivités territoriales ou les établissements d'enseignement	Maintien	
Manifestations revendicatives de voie publique	Maintien	
Marchés alimentaires	Maintien sous conditions	Les organisateurs pourront être invités à proposer des aménagements afin de faciliter la circulation des personnes et éviter la réunion de plus de 1 000 personnes en un même lieu déterminé (halle, rue...)
Réunions publiques à caractère électoral en vue des municipales	Maintien	
Transports (dont gares et salles d'échange)	Maintien	
Autres types d'évènements publics		
Bals	Maintien sous conditions	1000 personnes maximum
Cirques et fêtes foraines	Maintien sous conditions	1000 personnes maximum sous un même chapiteau Les organisateurs doivent être invités à proposer des aménagements permettant de garantir un maximum de 1 000 personnes sur un site déterminé (comptage)
Compétitions sportives en plein air	Annulation / Report	Sauf si l'organisateur est en capacité de proposer une régulation de la circulation des personnes de nature à éviter la réunion de plus de 1 000 personnes en simultané
Compétitions sportives en stade	Maintien sous conditions	1 000 personnes maximum ou huis-clos
Concerts, spectacles, salles de nuit et conférences	Maintien sous conditions	1000 personnes maximum en salle ou en plein air
Fêtes et rassemblements traditionnels (carnavals, etc.)	Annulation / Report	Sauf si l'organisateur est en capacité de proposer une régulation de la circulation des personnes de nature à éviter la réunion de plus de 1 000 personnes en simultané
Musées	Maintien sous conditions	Les ERP pouvant réunir plus de 1 000 personnes (1e et 2e catégorie) sont invités à proposer des aménagements afin de faciliter la circulation des personnes
Offices et cérémonies religieuses	Maintien sous conditions	Dans un lieu de culte : 1 000 personnes maximum A l'extérieur : report sauf si l'organisateur est en capacité de proposer une régulation de la circulation des personnes de nature à éviter la réunion de plus de 1 000 personnes en simultané
Parc à thème – parcs zoologiques	Maintien sous conditions	1 000 personnes maximum par scène, salle ou attraction, sauf si l'organisateur est en capacité de proposer une régulation de la circulation des personnes de nature à éviter la réunion de plus de 1 000 personnes en simultané
Ventes au déballage, braderies	Maintien sous conditions	Les organisateurs doivent être invités à proposer des aménagements permettant de garantir un maximum de 1 000 personnes sur un site déterminé (comptage)